

Besançon le : 6 novembre 2007

ADA-FC Infos N°1

Programme apicole français (2008-2010)

La nouvelle circulaire DGPEI/SDEPA/C2007-4061) en date du 24 octobre 2007 viens de nous parvenir.

Trois types d'aides vous concernent:

L'aide à la transhumance : date limite de dépôt de la demande : 15 décembre 2007

L'aide au maintien du cheptel : date limite de dépôt de la demande
15 avril 2008

L'aide à la multiplication : date limite de dépôt de la demande : 15 décembre 2007

I - L'aide à la transhumance : rien de bien différent par rapport à l'année passée, si ce n'est que désormais, les rampes pour véhicules (la paire), les sièges à suspension pour les véhicules destinés au transport des ruches et les chenillettes sont désormais éligibles.

II - L'aide au maintien du cheptel : cette aide est mise en place à titre expérimental pour le programme 2008. Son éventuelle reconduction sera décidé après avis du comité de pilotage à l'issue du programme 2008.

Le soutien financier de Viniflhor se déroulera en deux étapes

1ère étape qui concerne les éleveurs :

Inscription annuelle des éleveurs auprès de VINIFLHOR. Cf document joint

Pour s'inscrire sur la liste, les éleveurs doivent transmettre, avant le 15 décembre 2007 à VINIFLHOR, l'attestation sur l'honneur telle que formulée à l'annexe 6 de la circulaire, accompagnée des documents prévus dans cette annexe.

Cette inscription doit être renouvelée chaque année au plus tard le 15 décembre de l'année de chaque programme.

La liste des éleveurs pour le programme 2008 sera consultable à partir de février 2008 sur le site internet de VINIFLHOR (www.viniflhor.fr).

Cette liste sera mise à jour tous les ans en fin d'année et consultable à partir de février de l'année suivante.

2ème étape qui concerne les apiculteurs :

aide aux apiculteurs pour l'achat d'essaims et de reines auprès des **éleveurs inscrits**

Les nouveautés de cette aide:

La nature des achats susceptibles de bénéficier d'une subvention

Le plafond des dépenses pouvant faire l'objet de la subvention s'élève à 15 000 € HT

Libellé des achats éligibles	Reine	Essaim
Plafond de dépenses éligibles	20 € HT	65 € HT

Le montant de l'aide

Le montant de l'aide de VINIFLHOR est calculé dans la triple limite de

- 20% du nombre de ruches figurant dans la dernière déclaration enregistrée par la DDSV (cachet faisant foi) faisant état du nombre de ruches.
- 40% maximum du montant HT de l'achat effectivement réalisé.
- des plafonds fixés par la présente circulaire (voir tableau ci-dessus)

NB : le montant minimum du projet d'investissement s'élève à 1500 € HT ;

III - L'aide à la multiplication : rien de bien différent, si ce n'est que des barèmes sont indiqués en fonction des équipements.

L'ADA-FC tient à votre disposition les formulaires et notes explicatives des différentes mesures d'aides.

Vous pouvez également consulter et télécharger ces dernières sur le site du CNDA dans la rubrique info technique : <http://www.cnda.asso.fr/infotechniques0.htm>

Les chantiers de l'ADA-FC

Des réunions sont en cours pour recenser les attentes des différentes structures de l'ADA-FC.

Observatoire régional des mortalités

La connaissance des mortalités régionales est l'une des actions mise en œuvre depuis l'hiver passé. Concernant le questionnaire pour la saison 2007, bon nombre d'entre vous ont déjà répondu, mais nous sommes encore loin du compte des retours de l'année passée, ce qui nous empêche d'effectuer le dépouillage des données et de faire l'analyse de ces dernières.

Merci à celle et ceux qui n'ont pas retourné le questionnaire de le faire dans les plus brefs délais, afin de pouvoir diffuser le bilan de la saison en fin d'année.

Nourrissement

Une recherche bibliographique est en cours auprès des ADAs et d'autres acteurs, en ce qui concerne les compositions, la présence ou non d'OGM, ..., la prise du nourrissement par les abeilles,....

Concernant l'aspect pratiques apicoles, voici un questionnaire à retourner à l'ADA-FC. Il vise à recenser les sirops utilisés par les apiculteurs de la région, les quantités utilisées, le mode de distribution,....

Programme de développement rural hexagonal 2007-2013 Mesure Agro Environnementale – apiculture

En octobre 2006, alors que la MAE apiculture était en cours de négociation à Bruxelles, nous avons adressé un courrier au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, afin qu'il soit prévu une ligne budgétaire dans le prochain PDRH, pour cette mesure.

Malheureusement, les priorités étant autre, cette mesure n'a pu être retenue. Etant donné que vous êtes nombreux à avoir signés un CAD peut être que la MAE apiculture vous intéresse. Afin de pouvoir reprendre ce dossier, il est important de savoir combien parmi vous ont contracté un CAD pour quel montant et si vous êtes intéressé par la MAE apiculture. Ces éléments nous permettraient, ainsi qu'à nos interlocuteurs de voir les possibilités envisageables.

Merci de nous retourner ces éléments pour la mi-novembre.

Le descriptif de la MAE figure dans le CNDA Infos N°15 de janvier 2007.

Informations apicoles

CNDA Infos

Désormais, vous recevrez le CNDA Infos directement chez vous. Pour les structures souhaitant faire bénéficier certains de ses membres, merci de communiquer leurs coordonnées à l'ADA. Vous trouverez ci-joint le CNDA Info N° : 16

BTA

Pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'un abonnement à tarif réduit au Bulletin Technique Apicole, il est possible de passer par l'ADA-FC pour faire une commande groupée. En effet, à partir de 10 personnes, le coût des abonnements baisse.

Les tarifs du BTA

	2007	2008
Abonnement individuel	29,50	31
Abonnement collectif (10 minimum)	23,50	25

Merci de vous manifester, afin de pouvoir recenser les personnes intéressées, et de donner suite si le nombre minimum est atteint.

Concernant l'abonnement, il faut savoir qu'il fonctionne par année civile. Par exemple, si vous souhaitez un abonnement 2007, l'ensemble des numéros 2007 déjà parus vous parviendront.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du BTA de juillet 2007.

Apidologie

Abonnement

Afin d'encourager les apiculteurs à s'abonner à Apidologie, la rédaction de la revue et l'éditeur proposent à titre d'essai pour 2008 un tarif réduit de 190 € TTC (au lieu de 360 €. Ce prix comprend la version imprimée et la version électronique, il est réservé aux apiculteurs à titre personnel.

Si vous souhaitez un bulletin d'abonnement, n'hésitez pas à demander à l'ADA-FC

Annales sur internet

Désormais, tous les articles parus dans les Annales de l'Abeille (1958-1968) et dans Apidologie (1970-) ont été numérisés grâce au financement de l'INRA et sont désormais en ligne sur le site de la revue: <http://www.apidologie.org/>

Les articles de plus de 18 mois sont en accès gratuit et accessibles à toute personne. Vous retrouverez en particulier de nombreux travaux issus des stations INRA de Bures sur-Yvette et de Montfavet, la plupart étant rédigés en français.

Evénements divers

AG CNDA

L'Assemblée générale du CNDA se tiendra du 12 au 14 décembre 2007.

La journée technique nationale, présentant des travaux des ADAS, se tiendra le 14 décembre 2007 et aura lieu à la Maison de la promotion sociale - ARTIGUES près BORDEAUX.

Vous trouverez ci-joint le programme de la journée technique nationale de l'apiculture.

Séminaire ADAPRO-LR

Chaque année l'ADAPRO-LR organise un séminaire sur l'élevage. Cette année, ce dernier se tiendra les 29 et 30 novembre 2007 à Nîmes Rodilhan. Il aura pour thème, mettre en place une sélection à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé et le bulletin d'inscription.